



Cahier des charges - Avis d'appel à initiatives 2021 « Innovations »

« L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers » Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les innovations visent, dans un contexte contraint, à mieux répondre aux attentes et aux besoins des personnes âgées et handicapées vauclusiennes non ou mal pourvus par les prises en charge, les services ou les lieux de vie actuels.

Le développement d'innovations passe par la promotion de pratiques d'accompagnement des personnes âgées et handicapées renouvelées et par le soutien au développement des réponses nouvelles ou à l'adaptation des réponses actuelles, à coûts acceptables pour les usagers et la collectivité.

Sur le Vaucluse, l'innovation est au cœur des orientations du Schéma Départemental de l'Autonomie (2017-2022) qui prévoit entre autre de :

- Travailler avec les établissements et services sur des projets spécifiques s'appuyant sur des démarches d'expérimentation et d'innovation (Action 11-3).
- Encourager la mutualisation et le regroupement d'Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (Action 12-1).
- Favoriser les rencontres et échanges entre professionnels (Action 8-2).
- Développer une offre d'habitat intermédiaire pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (Action 14-1).

En lançant ce deuxième appel à initiatives, le Département s'inscrit dans la dynamique territoriale de l'innovation en apportant son soutien aux actions innovantes pouvant être développées par les acteurs de proximité. Cet accompagnement des dynamiques solidaires de proximité s'inscrit pleinement dans les objectifs portés par la démarche Vaucluse 2025-2040 devant contribuer à créer une société plus inclusive et solidaire.

DATE LIMITE DE REPONSE : 10 avril 2021

PROJETS ELIGIBLES

Les projets devront répondre aux besoins des vauclusiens âgés et des adultes en situation de handicap résidant au sein de domiciles individuels, collectifs ou en établissement.

Il est volontairement laissé à l'appréciation des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux ou autres acteurs associatifs le choix des objectifs et des publics visés par le projet. Le porteur de projet s'attachera à :

- Qualifier avec précision le public bénéficiaire du projet (typologie, territoire, besoins)
- Démontrer en quoi l'offre actuelle disponible sur le territoire ne peut répondre aux besoins.

Les projets devront pouvoir être qualifiés d' « innovant » sur le Vaucluse. A ce titre, les projets proposés ne pourront viser le contournement du dispositif d'appels à projets médico-sociaux en vue d'une création de places.

Sous réserve de s'adapter aux contraintes locales, les projets peuvent s'inspirer d'actions innovantes mises en œuvre sur d'autres départements.

CONFIGURATION DES PROJETS

Porteurs de projet :

- Les établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes âgées ou les adultes en situation de handicap et bénéficiant d'une autorisation par le Conseil départemental de Vaucluse.
- Autres associations du secteur social et médico social.

Territoire : les publics pris en charge devront résider sur le Vaucluse.

Publics : personnes âgées/seniors, adultes en situation de handicap.

Durée : La convention initiale portera sur une durée d'une année et sera renouvelable deux fois, sous conditions, pour les expérimentations le nécessitant. Ces périodes devront permettre d'évaluer l'intérêt pour les bénéficiaires de l'action et de définir un modèle économique viable pour pérenniser l'action le cas échéant.

La convention fixera les attendus en matière de production de bilans intermédiaires et finaux.

Budget : le cofinancement est souhaitable (fonds propres, financements complémentaires, mutualisations...) mais non exigé.

Sélection :

	Critères de sélection (non exhaustifs)
Définition du besoin	- Identification d'un besoin local non pourvu
Définition du projet	- Pertinence de l'étude de faisabilité technique, économique, réglementaire... - Niveau d'innovation du projet proposé - Soutenabilité du modèle économique du projet et des différentes actions proposées
Méthodologie	- Réalisme et cohérence du plan d'actions proposé pour mettre en œuvre le projet - Capacité à lancer un nombre significatif d'actions matures et de qualité à court et moyen termes - Dispositif d'implication des usagers et des citoyens dans la conception et la réalisation des actions - Capacité à mobiliser les partenaires locaux, parties prenantes, usagers/familles autour du projet, dans la durée.
Evaluation	- Réalisme et pertinence du dispositif d'évaluation, de mesure et de suivi des impacts du projet sur l'ensemble de son périmètre territorial - Bénéfices du projet sur les populations et usagers
Transférabilité	- Transférabilité potentielle du projet - Analyse économique et financière du retour sur investissement des actions proposées

DEMANDE DE SOUTIEN DU DEPARTEMENT

Nature du soutien demandé :

Plusieurs types de soutiens peuvent être apportés par le Département (financier, aide méthodologique, cumul de prestations, communication...).

Le soutien financier, via une contribution du Département aux frais de fonctionnement, est une des possibilités offertes par le présent appel à initiatives. Il n'y aura pas de financement de frais d'investissement. Dans le cadre du conventionnement, une subvention peut ainsi être allouée en un ou plusieurs versements.

Modalités de dépôt d'une demande de soutien :

DEPOT DU DOSSIER PAR VOIE POSTALE ET PAR VOIE DEMATERIALISEE	Date limite d'envoi	Samedi 10 avril 2021 minuit
	Par voie postale	DPAPH - Pôle Solidarités - 6 Boulevard Limbert - CS 60517 - 84908 AVIGNON CEDEX 9
	Par voie électronique	autonomie.paph@vaucluse.fr <i>Dans la limite de 10 Mo (sinon privilégier l'envoi d'une clé USB, CD-ROM ou l'utilisation de services en ligne d'envoi de documents)</i>

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE POUR <u>L'ENSEMBLE</u> <u>DES PORTEURS DE</u> <u>PROJETS</u>	<input type="checkbox"/> Ce dossier dûment complété
	<input type="checkbox"/> Le budget détaillé du projet
	<input type="checkbox"/> Une lettre de demande de subvention et d'attestation sur l'honneur
	<input type="checkbox"/> Le pouvoir donné au signataire si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal
	<input type="checkbox"/> Un relevé d'identité bancaire

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE <u>POUR LES</u> <u>STRUCTURES NON</u> <u>TARIFEES PAR LE</u> <u>DEPARTEMENT</u>	<input type="checkbox"/> Statuts régulièrement déclarés (en cas de renouvellement d'une demande de subvention seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la 1ère demande)
	<input type="checkbox"/> Liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (en cas de renouvellement d'une demande de subvention seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la 1ère demande)
	<input type="checkbox"/> Le rapport d'activités approuvé du dernier exercice clos
	<input type="checkbox"/> Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos et le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes (pour les associations qui en ont un) ou la référence de cette publication au journal internet JO

PIECES FACULTATIVES	Présentation d'un bilan d'une expérience similaire sur un autre territoire ou par un autre porteur de projet.
	Compléments éventuels : présentation plus détaillée du projet ou du porteur de projet, méthodologie retenue (grille d'enquête, CV...)
	Projet plus détaillé au besoin.



Un accusé de réception par mail vous sera envoyé dans les 48h après l'envoi. Si vous ne le recevez pas, merci de prendre l'attache de la Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées au 04 90 16 17 79.

CALENDRIER (indicatif)

